

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 8 novembre 1867

L'Orateur occupe le fauteuil à trois heures.

LE DISCOURS

Sir John A. Macdonald propose que la Chambre prenne en considération le discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session. Cette proposition est adoptée.

L'hon. Charles Fisher, député d'York, propose alors que la Chambre donne son accord à une humble Adresse à Son Excellence le Gouverneur Général en réponse au discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session. M. Fisher parle durant une heure environ et commente un à un les divers paragraphes de l'Adresse qui, comme à l'accoutumée—est un écho du discours du trône—mentionnant la satisfaction qu'avait éprouvée Son Excellence d'avoir pu être présent à chacune des étapes qui avait conduit à la Confédération. Il fait allusion au fait que non seulement en sa qualité de gouverneur général du Canada, mais, à la Chambre des Lords, comme pair du royaume, Lord Monck avait contribué puissamment à mener à bien le projet d'Union Coloniale. Il en fait ensuite un bref historique depuis son origine dans les rapports de l'Assemblée canadienne, en faveur de la Confédération, jusqu'à l'adoption de la loi par le Parlement impérial. Il fait remarquer, par ailleurs, que longtemps avant l'adoption des mesures prises ces derniers temps, l'union des provinces britanniques avait été l'un des sujets les plus discutés par les hommes publics dans toutes les colonies. Il rappelle que cela avait été l'un de ses rêves depuis l'époque où il était entré dans la vie publique. Même s'il ne lui était pas venu à l'esprit dans le temps qu'il pourrait se trouver un jour, ainsi qu'aujourd'hui, en présence de la sagesse collective du Canada pour inviter ses collègues des différentes régions du Dominion à se joindre à lui pour se réjouir de l'entrée en vigueur de l'Acte d'Union, il lui était agréable d'apporter son témoignage personnel à l'allusion faite dans le discours du trône à la liberté accordée par le gouvernement impérial aux autorités provinciales dans l'élaboration des modalités d'application du principe d'union. Le seul point qui a suscité un désaccord touchait la composition du Sénat. Bien qu'il eût toujours été un adhérent du parti progressiste, il lui était apparu important qu'il existât un corps directement in-

terposé entre la Couronne et le peuple, chargé de contenir l'évolution de l'opinion publique jusqu'à ce qu'elle se calme, se clarifie et se précise. Il avait aussi cru que la constitution du Sénat, telle que proposée à la conférence de Québec, n'avait pas cette souplesse qui est l'un des éléments essentiels de la constitution britannique. M. Cardwell en avait tiré argument pour s'opposer aux résolutions de Québec et cette question était devenue sujet de controverse entre les délégués et les ministres britanniques. A la suite de longs pourparlers, cependant, une solution fut arrêtée qui reçut l'approbation du gouvernement impérial et des représentants des colonies et fut incorporée à l'Acte d'Union. Se reportant au paragraphe qui reconnaît le respect de nos privilèges en tant que nation libre et autonome par le gouvernement britannique, M. Fisher affirme que, s'il existait un sentiment dominant parmi les nations des colonies, c'était bien celui de la loyauté envers la reine de ces royaumes. Il est éminemment désirable que les habitants des colonies, connaissant les privilèges dont nous jouissons comme partie d'un empire plus vaste que Rome à son époque la plus glorieuse, façonnent notre système constitutionnel de manière à perpétuer jusqu'à la fin des temps les institutions et les privilèges qui ont valu à la mère patrie son rang parmi les nations du monde. A cet égard, il fait une courte allusion aux luttes pour le gouvernement responsable dans diverses colonies, et le rôle honorable joué dans ces luttes par le député de Hants, l'hon. Joseph Howe et d'autres. Se reportant aux divers sujets qui doivent faire l'objet d'une mesure législative, il déclare que la mesure annoncée portant sur le système monétaire sera accueillie avec une satisfaction générale. Dans les provinces du Bas-Canada, du moins, la monnaie se fait très rare et toute disposition tendant à en accroître la somme recevra l'appui du public. Selon une rumeur, une grande institution financière de Montréal aurait réussi à étendre son contrôle à toutes les institutions bancaires du pays. En ce qui concerne l'organisation des douanes, de l'accise et du revenu, il exprime l'espoir qu'il sera tenu compte, comme il se doit, des principes du libre échange en même temps que des avantages qui peuvent être apportés à nos industries de production. Il espère également que le gouvernement se préoccupera de favoriser les relations commerciales avec les États-Unis et les autres pays. Il appelle l'attention de la légis-